

Tout **savoir** sur les **AIDES FINANCIÈRES** pour le **logement** des **seniors**

On connaît bien les aides au logement qui existent pour les étudiants. Mais pour les seniors, c'est déjà plus compliqué... Un maquis dans lequel il n'est d'ailleurs pas toujours facile de se retrouver.

Le site logement-seniors.com facilite la compréhension des solutions de logement en donnant un maximum d'informations.

Focus sur les aides par type de solutions de logement pour les seniors.

	APL	ALF	ALS	AIDE SOCIALE	APA
Maisons de retraite	X		X	X	X
Résidences seniors	X		X	X	X
Hébergement familial		X			X

NB : LES AIDES PRÉSENTÉES CONCERNENT LES ÉTABLISSEMENTS CONVENTIONNÉS ET NE SONT PAS CUMULATIVES.

€ L'aide personnalisée au logement (APL)

- ✓ **Bénéfice** : L'APL est une aide financière destinée à réduire le montant du loyer.
- ✓ **Conditions d'attribution** : L'APL vous est attribuée si vos revenus ne dépassent pas un certain plafond, qui varie selon la composition du foyer et la situation géographique de votre logement.
Les conditions d'attribution de cette aide financière dépendent de la nature du logement et de la composition de la famille. L'APL peut être accordée quelque soit la situation familiale, la nationalité, ou la situation professionnelle du demandeur.
- ✓ **Démarches** : Vous devez faire votre demande à partir du formulaire CERFA n°10840*05. Ce document doit par la suite être remis à la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) ou à la Mutualité Sociale Agricole (MSA) selon votre régime de protection sociale.

€ L'allocation de Logement Familiale (ALF)

- ✓ **Bénéfice** : L'ALF est une aide financière pouvant être versée à une personne âgée accueillie en hébergement familial, ne bénéficiant ni de l'APL, ni de l'ALS, afin de réduire le montant de leur loyer.
- ✓ **Conditions d'attribution** : L'attribution de cette allocation est soumise à des conditions de logement, de composition familiale et de ressources. Les revenus pris en compte lors du calcul du montant de l'ALF sont ceux de tous les membres de votre foyer, pendant l'avant-dernière année précédent votre demande.
- ✓ **Démarches** : Le formulaire de demande CERFA n°10840*05, doit être complété et remis à la CAF ou à la MSA en fonction de votre régime de protection sociale.

€ L'allocation de logement sociale (ALS)

- ✓ **Bénéfice** : L'ALS est une aide financière au logement s'adressant aux personnes ne pouvant bénéficier de l'APL ou de l'ALF. Elle permet de réduire le montant du loyer.
- ✓ **Conditions d'attribution** : L'ALS vous est attribuée si vos revenus ne dépassent pas un certain plafond, qui varie selon la composition du foyer et la situation géographique de votre logement. Aucune condition d'âge, de nationalité, de situation familiale ou professionnelle n'est appliquée.
- ✓ **Démarches** : Vous pouvez effectuer votre demande à partir du formulaire cerfa n°10840*05. Ce document doit être remis à la CAF ou à la MSA suivant votre régime de protection sociale.

€ L'aide Sociale

- ✓ **Bénéfice** : cette aide est destinée aux personnes âgées de plus de 60 ans, résidant en France, qui ne disposent pas de ressources suffisantes pour s'acquitter de leurs frais d'hébergement. Cette aide sociale constitue une avance récupérable, qui permet alors de couvrir en partie ou en totalité ces frais. Vous devrez reverser la majeure partie de vos revenus (90%) à votre établissement d'hébergement. L'aide sociale est une avance récupérable, qui peut avoir lieu auprès de vous si votre situation financière s'est améliorée ou auprès de vos héritiers, après votre décès.
- ✓ **Conditions d'attribution** : Pour pouvoir bénéficier de cette aide sociale, l'ensemble de vos ressources, doivent être inférieures au montant des frais d'hébergement.
- ✓ **Démarches** : La demande d'Aide Sociale est effectuée par votre établissement d'hébergement à votre demande ou celle de votre représentant légal, et est transmise au service des prestations d'aides sociales du Conseil Général du département de résidence du demandeur.

€ L'aide personnalisée d'autonomie (APA)

- ✓ **Bénéfice** : L'APA est une allocation réservée aux personnes âgées. Elle est destinée à favoriser le maintien à domicile ou l'installation dans un établissement habilité par l'Etat. L'attribution de cette aide par le Conseil Général n'est soumise à aucune condition de ressources.
- ✓ **Conditions d'attribution de l'APA** : Vous devez résider à votre domicile, avoir moins 60 ans, et avoir besoin d'une aide pour l'accomplissement des actes essentiels de la vie ou être dans un état nécessitant une surveillance régulière. En contre-partie de cette allocation et de son maintien à domicile, vous devez déclarer auprès des autorités compétentes la personne ou le service d'aide à domicile rémunéré par cette allocation, fournir des justificatifs d'utilisation de l'aide pour le financement de son hébergement et signaler au Conseil Général tout changement survenant dans sa situation financière, médicale ou quotidienne.
- ✓ **Démarches** : Il faut formuler votre demande d'APA en envoyant au président du conseil général de votre domicile un dossier complet comprenant notamment le dossier de demande d'allocation à retirer auprès des services du conseil général, la photocopie de son dernier avis d'imposition ou de non-imposition sur le revenu, et un relevé d'identité bancaire ou postal.
- ✓ **Examen de la demande** : L'examen de la demande d'APA repose notamment sur une visite d'une équipe médico-sociale afin d'évaluer la situation, vos besoins et votre degré de dépendance. Si votre degré de dépendance est classé entre GIR 1 et GIR 4, alors vous pouvez bénéficier de l'APA.

Source : <http://vosdroits.service-public.fr>

A propos de Logement-seniors.com

Deux jeunes entrepreneurs engagés pour les seniors

Constatant qu'aucun portail généraliste ne présentait le panel de solutions pour les seniors en matière de logement, Clara et Clément Moreau, diplômés d'écoles de commerce de renom (HEC Paris - Promotion 2009 pour Clément et ESC Toulouse - Promotion 2007 pour Clara) se lancent dans l'aventure et créent leur entreprise. Logement-seniors.com répond aux besoins grandissant des seniors en matière de solutions de logement et d'informations.



Clément Moreau
Directeur associé



Clara Moreau
Directrice associée

C'est dans un contexte personnel que nous avons été confrontés à la question du logement des seniors. Et étonnamment, nous n'avons pas trouvé facilement les réponses à nos questions. Quelles solutions pour les 60-65 ans ? Quels sont les coûts associés ? A qui s'adresser ? Nous étions perdus. Pourtant, il existe beaucoup de sites pour le logement des étudiants, des jeunes travailleurs, et peu ou pas pour les seniors. Notre objectif était simple dès lors : proposer un site qui agrégerait toutes les réponses à nos questions. Logement-seniors.com répondait aux besoins d'une cible souvent oubliée.

Interviews, visuels et communiqués de presse disponibles sur demande.



Visuels HD sur <http://photo.boracay-presse.com> - Crédit photos obligatoire : Logement Seniors
Contact presse : Agence Boracay - 01 45 72 44 00 - presse@boracay-presse.com